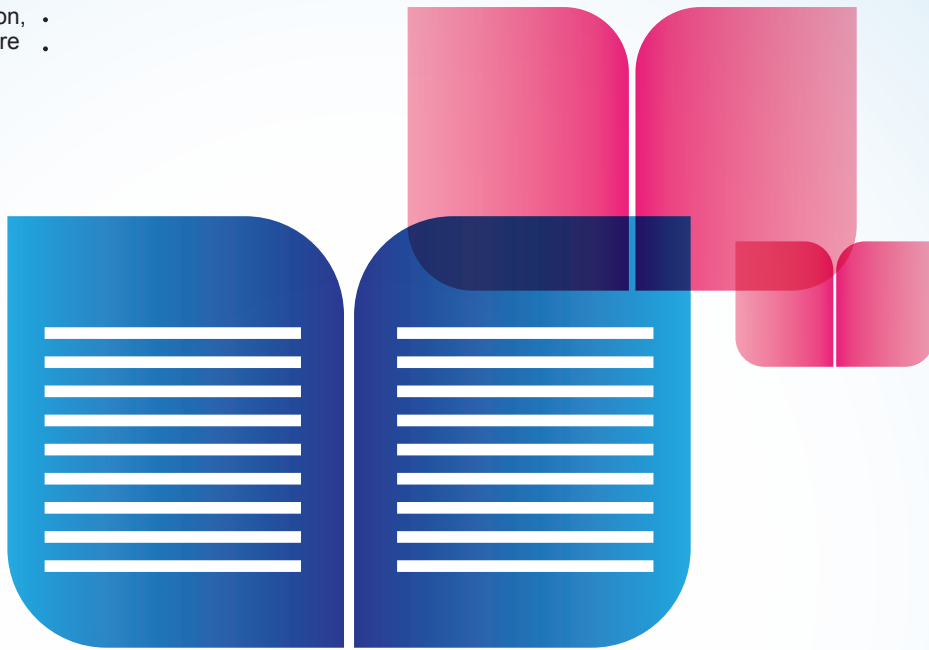




Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Secteur de  
l'éducation



Manuels scolaires  
et ressources  
d'apprentissage

Principes  
directeurs à  
l'intention des  
concepteurs et  
des utilisateurs

Manuels scolaires  
et ressources  
d'apprentissage

Principes  
directeurs à  
l'intention des  
concepteurs et  
des utilisateurs

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.

© UNESCO, 2014

Tous droits réservés

Création graphique : UNESCO

Graphisme de la couverture : UNESCO

Imprimé par : UNESCO

*Imprimé en France*

ED/-2013/ws/37

## Remerciements

Ces Principes directeurs sont le résultat d'un processus long et ardu qui a associé un cercle toujours plus étendu de spécialistes internationaux des manuels scolaires et des médias d'apprentissage, chacun ayant contribué à sa façon à la réalisation de cet ouvrage.

Il convient de remercier tout particulièrement l'UNESCO pour son soutien et les trois groupes de participants des réunions tenues à Paris, à Doha et au Caire, dont les discussions collégiales et les délibérations prolongées à différents stades de la rédaction ont permis à l'équipe de coordination d'atteindre son objectif sous la forme d'un guide pratique, facile d'utilisation et adaptable à une grande variété de contextes éducatifs.

L'équipe souhaite remercier particulièrement Falk Pingel, Dakmara Georgescu, Alan Peacock, Kawsar Kuochok, Ali Bubshait, Susanne V. Knudsen, Stavroula Philippou, et Jaan Mikk pour leur soutien constant et leur leadership.

Nos remerciements vont en particulier à Jean Bernard qui a révisé et finalisé le document.

Nous remercions le Royaume d'Arabie Saoudite pour son soutien.

# Sigles et acronymes

<b>ADEA</b>	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
<b>ALECSO</b>	Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences
<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CRC</b>	Convention relative aux droits de l'enfant
<b>DFA</b>	Cadre d'action de Dakar
<b>EPT</b>	Éducation pour tous
<b>GEI</b>	Institut Georg Eckert
<b>GASERC</b>	Centre de recherche en éducation des États arabes du Golfe
<b>IARTEM</b>	Association internationale de recherche sur les manuels scolaires et les médias éducatifs
<b>BIE</b>	Bureau international d'éducation de l'UNESCO
<b>TIC</b>	Technologie de l'information et de la communication
<b>IEG</b>	Groupe d'experts internationaux
<b>IMT</b>	Modèle de suivi interne
<b>ISESCO</b>	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>REL</b>	Ressources éducatives libres
<b>UDHR</b>	Déclaration universelle des droits de l'homme
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>BM</b>	Banque mondiale

## Préface

La prise de conscience progressive du fait que la paix mondiale et le développement durable doivent être au cœur des activités éducatives a incité les systèmes d'enseignement à mettre en place de nombreuses initiatives, allant de la conception d'environnements d'apprentissage inclusifs à l'élaboration de contenus pour les programmes d'enseignement. En outre, l'agenda pour l'éducation post-2015 réaffirme le droit permanent de chaque être humain à une éducation qui réponde aux besoins d'apprentissage fondamentaux. Dans notre monde de plus en plus complexe et globalisé, cela signifie offrir la possibilité de poursuivre l'apprentissage tout au long de la vie. Selon la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, une telle éducation « doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine » et « favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ». La publication des *Principes directeurs de l'UNESCO visant à améliorer l'apprentissage à travers les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage* constitue une étape importante vers la réalisation de cette vision dans le contexte des réalités présentes et futures.

L'*Initiative mondiale pour l'éducation avant tout*, lancée en 2012 par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon pour déclencher le « sprint » final vers 2015 et au-delà, concentre ces principes en trois objectifs clairs : (1) scolariser tous les enfants, (2) améliorer la qualité de l'apprentissage, et (3) promouvoir la citoyenneté mondiale. Conjointement avec les propositions présentées par l'Équipe du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT de l'UNESCO, L'éducation avant tout* vise à jeter les bases de l'agenda post-2015 à partir d'une vision audacieuse de l'éducation, à la fois pertinente et innovante. Le rôle des manuels scolaires, des médias numériques et des ressources d'apprentissage produites localement est essentiel pour concrétiser ce projet.

Rédigées et approuvées par d'éminents chercheurs et responsables de l'élaboration de matériels éducatifs, les vingt-quatre recommandations générales proposées dans le présent ouvrage constituent un ensemble de solutions étroitement liées menant vers le même but. S'appuyant sur les recommandations précédentes qui exhortaient les auteurs et les éditeurs à produire des manuels scolaires et des outils pédagogiques prenant en considération l'égalité des sexes et ne véhiculant pas de stéréotypes ethniques ou religieux, les présents Principes directeurs s'adressent tant aux producteurs qu'aux utilisateurs en tant que participants au cycle d'enseignement et d'apprentissage. Tenant compte du fait que les documents imprimés ne représentent désormais plus que l'une des formes des médias d'apprentissage, ces principes considèrent en outre la gamme complète des médias d'apprentissage, notamment les manuels scolaires, les logiciels interactifs et les ressources éducatives libres.

Entrant dans le cadre du nouvel *Instrument de l'UNESCO pour la révision et l'adaptation des programmes et manuels scolaires et des matériels d'apprentissage afin d'éliminer les stéréotypes culturels, religieux ou à caractère sexiste*, les présents Principes directeurs offrent des conseils concrets et pratiques à toutes les personnes chargées de créer, sélectionner et utiliser des manuels scolaires et des ressources d'apprentissage. Une fois ces principes mis en œuvre, leur impact devrait aider à maintenir l'élan pour élargir l'accès, éliminer la pauvreté, renforcer la compréhension internationale et interculturelle, et permettre aux apprenants-es de participer pleinement à la création d'un avenir plus pacifique et durable.

# Table des matières

Remerciements . . . . .	3
Sigles et acronymes . . . . .	4
Préface . . . . .	5
I. Introduction . . . . .	9
Pourquoi les Principes directeurs ont-ils été élaborés ? . . . . .	9
À qui s'adressent-ils ? . . . . .	10
Comment les appliquer au mieux ? . . . . .	11
II. Le processus d'élaboration . . . . .	12
Contexte . . . . .	12
Étapes de l'élaboration . . . . .	12
Pertinence par rapport aux priorités actuelles et futures en matière d'éducation . . . . .	13
III. Principes directeurs visant à améliorer l'apprentissage à travers les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage . . . . .	14
Principes . . . . .	14
Principe 1 : Améliorer la qualité de l'éducation pour tous les apprenants-es . . . . .	14
Principe 2 : Promouvoir les valeurs, les attitudes et les compétences nécessaires pour apprendre à vivre ensemble . . . . .	15
Principe 3 : Permettre aux apprenants-es de penser et de construire la paix au niveau international . . . . .	16
IV. Autres considérations . . . . .	18
A. Aspects à prendre en considération pour promouvoir une utilisation efficace des manuels scolaires et des ressources d'apprentissage . . . . .	18
B. Aspects à prendre en considération lors de la production, de la sélection et de la distribution équitable des manuels scolaires et des ressources d'apprentissage . . . . .	19
C. Aspects à prendre en considération pour les activités de renforcement des capacités . . . . .	19
Appendice A : Plan d'action recommandé . . . . .	20
Contexte . . . . .	20
Composantes . . . . .	20
1. Diffusion . . . . .	20
2. Mise en œuvre . . . . .	21
3. Suivi et actualisation . . . . .	22
4. Établissement de rapports et planification . . . . .	22
5. Ressources libres en ligne . . . . .	22
Appendice B : Déclarations, conventions et recommandations internationales concernant les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage . . . . .	23
Appendice C : Glossaire . . . . .	26

# I. Introduction

## Pourquoi les Principes directeurs ont-ils été élaborés ?


En feuilletant un manuel de sciences humaines que les grands-parents des élèves d'aujourd'hui pourraient avoir utilisé, un lecteur a de grandes chances de se retrouver face à de longs traités uniquement interrompus, de temps en temps, par un dessin, une photographie ou une carte. Si l'on compare ce manuel avec les outils pédagogiques multimodaux visuellement attractifs qui sont élaborés aujourd'hui pour un niveau similaire, et qui comprennent divers styles de texte, des repères visuels et des activités conçues pour entraîner les lecteurs dans une expérience interactive de l'apprentissage, la différence apparaît immédiatement. À mesure que les méthodes d'enseignement ont évolué et que les technologies ont progressé, le rôle des manuels scolaires dans l'enseignement et l'apprentissage a subi des changements parallèles. Alors que s'est étendu le concept de « manuel scolaire » en tant qu'outil pédagogique capable de faciliter l'apprentissage grâce à des formats plus ouverts et plus souples, les priorités en termes de recherche sur les manuels et d'élaboration de ces supports se sont également étendues, tant du point de vue de la portée que des fonctions. À la question de savoir quels sont les messages transmis par de tels médias s'ajoutent désormais celles de savoir dans quelle mesure ces messages sont bien transmis et, aussi important, quelle est leur efficacité dans l'amélioration de l'apprentissage au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour rester en phase avec les changements de notre époque, la définition du terme « médias d'apprentissage » s'est aussi élargie pour inclure une large gamme de ressources éducatives imprimées, électroniques et en ligne, en plus des manuels de cours classiques et des supports audiovisuels d'accompagnement. En outre, les auteurs des médias d'apprentissage ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Le rôle de créateurs de médias d'apprentissage, qui était autrefois plus ou moins réservé aux spécialistes de chaque matière, est désormais souvent assuré par des équipes de rédacteurs, d'illustrateurs, de concepteurs et d'experts. Il arrive fréquemment que des enseignants-es et même des apprenants-es soient invités à passer en revue des manuscrits et à contribuer d'autres façons au processus d'élaboration.

L'acceptation générale des approches interactives et participatives de l'apprentissage, et la multiplication des nouvelles technologies de l'information et de la communication ont poussé l'UNESCO et ses partenaires à élargir leur programme de recherche et de normalisation dans ce domaine. Cependant, le rôle de chef de file joué par l'Organisation en matière d'analyse et de révision des manuels scolaires aux fins du renforcement de la compréhension internationale et interculturelle n'a pas diminué. Au contraire, la mission originelle de l'UNESCO s'est accrue de telle sorte que ces manuels et d'autres outils d'apprentissage peuvent être analysés sous l'angle de l'égalité des sexes, de la diversité, de l'inclusion et du développement durable à tous les niveaux et dans toutes les matières.

Dans un monde à l'évolution rapide et à la complexité grandissante, nous constatons que nombre des recommandations et principes directeurs visant à améliorer les anciens manuels et autres médias imprimés ne suffisent plus. S'appuyant sur de précédentes publications de l'UNESCO, telles que les *Principes directeurs et critères pour l'élaboration, l'évaluation et la révision des programmes, manuels et autres matériels didactiques de l'éducation à vocation internationale en vue de promouvoir la dimension internationale de l'éducation* (1995),





les présents Principes directeurs servent de guide à tous ceux qui prennent part à la sélection, à la création et à l'utilisation de médias d'apprentissage de toutes sortes, pour la traduction en pratique de principes déjà anciens comme d'idées nouvelles. Ce faisant, les présents Principes directeurs révisés et actualisés poussent plus loin les précédents travaux de l'UNESCO et de ses partenaires selon des modalités pratiques qui aident les pays à relever le défi considérable d'une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie.

## À qui s'adressent-ils ?

Les Principes directeurs s'adressent à toute personne participant à la création, à l'amélioration et à l'utilisation de toutes sortes de médias d'apprentissage. Les premiers utilisateurs visés sont les concepteurs, notamment les auteurs, coordinateurs, illustrateurs, dessinateurs et éditeurs des manuels. Les Principes directeurs s'adressent également aux concepteurs de médias plus récents, tels que les ressources éducatives libres, les cours en ligne, et les matériels audiovisuels. Les praticiens du secteur éducatif, notamment les concepteurs des programmes d'enseignement, les enseignants-es, les chercheurs, les associations de parents et les apprenants-es peuvent aussi souhaiter utiliser les Principes directeurs pour aider à guider la définition de critères de qualité et d'autres instruments normatifs aux fins de l'élaboration et/ou de la sélection des manuels scolaires. Les autres utilisateurs potentiels incluent les réseaux de recherche, les associations de professionnels, les donateurs et les organisations non gouvernementales, qui sont tous susceptibles de jouer un rôle actif dans les processus d'élaboration et d'utilisation des manuels.

Dans le cadre de l'initiative globale de promotion de la diversité culturelle, de l'égalité entre les sexes et du dialogue interreligieux lancée en 2012 par l'UNESCO en coopération avec le Royaume d'Arabie saoudite, les Principes directeurs et le plan d'action connexe ont été une nouvelle fois examinés s'agissant de leur applicabilité aux questions mondiales actuelles. Il a été décidé que cette version actualisée deviendrait une composante essentielle d'un instrument complet qui aborderait les enjeux actuels en termes de qualité et d'accès de manière exhaustive et systématique, des politiques à la pratique. Outre les présents Principes directeurs, le nouvel *Instrument pour la révision et l'adaptation des programmes et manuels scolaires et des matériels d'apprentissage afin d'éliminer les stéréotypes culturels, religieux ou à caractère sexiste* comprend :

- *Manuels scolaires et ressources d'apprentissage : cadre global pour l'élaboration des politiques*
- *Guide UNESCO pour l'analyse et la révision des manuels scolaires (2<sup>e</sup> édition révisée et actualisée)*
- *Comment promouvoir l'égalité entre les sexes par les manuels scolaires ? Guide méthodologique à l'attention des acteurs et actrices de la chaîne du manuel scolaire*
- *Rédiger des manuels de qualité*
- *Sélection de ressources annotées sur l'élaboration de manuels scolaires (version en ligne).*

Les Principes directeurs révisés et actualisés visent à compléter et renforcer les autres composantes de l'instrument en proposant un ensemble d'idées pratiques pouvant être appliquées dans des contextes d'enseignement et d'apprentissage très variés, dans toutes les régions du monde.

## Comment les appliquer au mieux ?

Le premier objectif des Principes directeurs est de favoriser l'élaboration et la sélection de ressources d'apprentissage efficaces, inclusives et novatrices de toutes sortes afin d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous. Ils donnent la priorité aux manuels scolaires en tant qu'outils permettant de faciliter des processus d'enseignement et d'apprentissage qui renforcent la paix, l'égalité et la compréhension mutuelle. Toutefois, ils ne prétendent pas donner une liste d'objectifs d'enseignement ou de critères d'évaluation, qui sont du ressort des systèmes éducatifs nationaux et locaux. Au lieu de cela, les Principes directeurs internationaux visent à accélérer les progrès vers une éducation de qualité en traitant de questions communes à tous les contextes et à tous les niveaux, en utilisant une grande variété d'outils de communication. Ils ne sont pas censés être des formules imposées aux politiques et aux systèmes, mais doivent servir de base à un début d'échanges et/ou de prototypes pour l'élaboration de critères et de normes dans un esprit de coopération internationale, de valeurs universellement partagées, et d'édification de la paix.

## II. Le processus d'élaboration

### Contexte

Autant les « bons » manuels peuvent enrichir la vie des apprenants-es et susciter des changements positifs, autant les « mauvais » manuels peuvent être nocifs. En dépit des intentions les plus nobles, des manuels surchargés et mal structurés peuvent perturber et égarer les apprenants-es. Inversement, les manuels peuvent être rigoureux sur le plan pédagogique mais être délibérément conçus pour mal informer, renforcer les préjugés, et prédisposer les apprenants-es à des stéréotypes négatifs. Parmi les nombreux programmes et publications de l'UNESCO visant à améliorer le niveau des manuels et des matériels d'apprentissage utilisés dans les écoles et les milieux éducatifs, l'organisation a produit de nombreux guides et séries de principes directeurs, respectueux à la fois de l'époque et du contexte. Chacun reflète l'esprit et les défis de l'époque, mais tous visaient à supprimer toute source d'incompréhension, tant explicite que plus subtile, qui était apparue comme encourageant les préjugés, la discrimination et, en fin de compte, les conflits violents.

Il est souvent considéré que la coopération internationale mise en place dans le domaine de la révision des manuels pour débarrasser les matériels des stéréotypes négatifs et des visions déformées de « l'autre »<sup>1</sup>, dans le contexte de l'Europe d'après-guerre, a permis de contribuer de manière considérable à l'édification des cultures de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie. De même, les activités bilatérales et multilatérales d'analyse et de révision menées à travers le monde, en particulier en Asie de l'Est, visent à définir des cadres communs pour l'intégration de principes et la promotion de l'apprentissage en vue du changement social et de la coexistence pacifique.

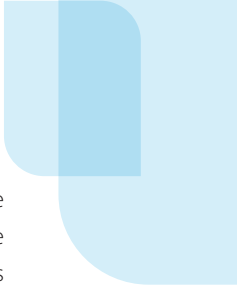
### Étapes de l'élaboration

Compte tenu du fait que l'histoire a parfois connu des tumultes dus aux divergences d'ordre religieux et culturel entre les peuples d'Europe et des États arabes, l'UNESCO a mis en place, en 2007, une activité au titre de son programme de coopération avec l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), dont l'objectif était de promouvoir la paix et le respect mutuel à travers les programmes d'enseignement, les manuels scolaires et les matériels d'apprentissage. La première réunion interrégionale d'experts, dont le thème était « Penser et construire la paix par la conception de manuels scolaires novateurs »<sup>2</sup> s'est tenue à Paris pour que les experts conviennent des thèmes fondamentaux et planifient un processus d'élaboration. En 2008, un atelier de suivi a été organisé à Doha pour que les principes directeurs soient rédigés dans le cadre du programme UNESCO-ISESCO conformément aux recommandations de la réunion de Paris. Il a été convenu que cette première version serait d'abord transmise aux experts ayant participé à la réunion de Paris, notamment

---

1 Pour en savoir plus sur le contexte historique du travail de révision des manuels scolaires par la Société des Nations et l'UNESCO, voir Pingel (1999), *Guide UNESCO pour l'analyse et la révision des manuels scolaires*, p. 6-7.

2 Pour consulter l'intégralité du rapport « Penser et construire la paix par la conception de manuels scolaires novateurs » (2007), voir la page <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001612/161254f.pdf>.



les représentants de l'ISESCO, de la Commission nationale française pour l'UNESCO, de la Commission nationale marocaine pour l'UNESCO, de l'Institut Georg Eckert, de l'Association européenne des enseignants d'histoire (EUROCLIO) et de l'Association internationale de recherche sur les manuels scolaires et les médias éducatifs (IARTEM). Les observations et suggestions de ce groupe ont été combinées avec celles de leurs homologues du Siège et du dispositif hors Siège de l'UNESCO, et avec celles des commissions nationales pour l'UNESCO et des organisations partenaires telles que le Conseil de l'Europe et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). Un groupe consultatif de rédaction, composé de participants sélectionnés parmi ceux des deux réunions préparatoires, a été créé pour intégrer les commentaires et guider le processus de finalisation.

Les Principes directeurs révisés (2<sup>e</sup> version) ont ensuite été présentés lors de la troisième réunion tenue au Caire (*Principes directeurs visant à améliorer la qualité de l'éducation à travers les manuels scolaires et les médias d'apprentissage* – 21-23 juin 2009). Le groupe comprenait des spécialistes issus du READ Educational Trust (Afrique du Sud) et l'ADEA, ce qui a étendu la portée de l'activité au-delà de son champ d'action interrégional d'origine. Le groupe d'experts ainsi élargi était chargé de passer en revue les principes directeurs de Doha et d'élaborer un « plan d'action » pour leur diffusion, leur mise en œuvre et leur évaluation (voir appendice A, p. 20 du présent document).

## Pertinence par rapport aux priorités actuelles et futures en matière d'éducation

En appui aux priorités de l'UNESCO pour l'éducation<sup>3</sup>, et conformément aux principes clés définis dans le document d'orientation révisé pour les manuels et les ressources d'apprentissage<sup>4</sup>, les Principes directeurs visent à aider à relever les défis spécifiques définis dans le cadre de l'agenda post-2015<sup>5</sup>. Pour que ces efforts aboutissent, des changements radicaux doivent être apportés à la structure, au contenu et aux méthodes de diffusion des médias d'apprentissage en faveur d'un élargissement du concept d'éducation en tant que processus dont l'action de transformation se poursuit tout au long de la vie.

Il est essentiel d'élaborer et d'utiliser des matériels d'apprentissage adaptés au niveau, au contexte culturel, qui soient rigoureux sur le plan pédagogique et qui se présentent dans des langues et des formats facilitant la qualité de l'apprentissage, pour accélérer les progrès vers la réalisation de ces objectifs et pour aborder l'agenda pour l'éducation post-2015. Sur la base des enseignements tirés de l'EPT, le Secrétaire général de l'ONU a fait part, dans *l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout*<sup>6</sup>, de sa volonté de renouveler et de dynamiser les engagements internationaux visant à (1) scolariser tous les enfants, (2) améliorer la qualité de l'apprentissage, et (3) promouvoir la citoyenneté mondiale.

Les Principes directeurs révisés et actualisés ont pour objet d'apporter un soutien direct et vital à ces efforts renouvelés, en particulier aux objectifs (2) et (3) de *l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout*, tout en restant valables pour l'ensemble des engagements et priorités définis précédemment par l'UNESCO.

---

3 Voir Manuels scolaires et ressources d'apprentissage : cadre global pour l'élaboration des politiques, (2014), p. 9-10.

4 *Ibid*, p. 7.

5 *Ibid*, p. 25-26.

6 Voir <http://www.globaleducationfirst.org/>.

# III. Principes directeurs visant à améliorer l'apprentissage à travers les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage

## Principes

À toutes les étapes du processus de rédaction et d'examen, les participants se sont efforcés de maintenir la formulation des vingt-quatre Principes directeurs aussi claire, pratique et fonctionnelle que possible. Au cours du processus de planification, il a été décidé que ces déclarations s'organiseraient autour de trois principes clés, chacun d'eux répondant directement aux priorités de l'UNESCO pour l'édification de la paix et la promotion du développement durable. S'agissant de leur potentiel à améliorer la qualité de l'apprentissage à l'appui de ces priorités, les trois principes peuvent être résumés comme suit :

*Les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage devraient servir à :*

- *améliorer la qualité de l'éducation pour tous/toutes les apprenants-es ;*
- *promouvoir les valeurs, les attitudes et les compétences nécessaires pour apprendre à vivre ensemble ;*
- *permettre aux apprenants-es de penser et de construire la paix au niveau international.*

Ces principes, qui se recoupent naturellement, constituent la base conceptuelle d'une approche intégrée qui, à la fois, réaffirme le rôle de chef de file traditionnellement joué par l'UNESCO à l'appui de la fourniture de manuels scolaires et de ressources d'apprentissage de qualité, et qui s'appuie sur ce rôle. La revitalisation de l'action basée sur les Principes directeurs révisés et actualisés devrait accélérer les progrès accomplis vers la réalisation et le dépassement (après 2015) des Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de l'EPT, et permettre à chaque être humain d'exercer son droit fondamental à une éducation de qualité.

### **PRINCIPE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION POUR TOUS/TOUTES LES APPRENANTS-ES**

***Afin d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous, les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage doivent :***

- (1) Faciliter l'apprentissage qui correspond aux besoins et aux aspirations des apprenants-es et qui favorise l'obtention des résultats des programmes d'enseignement.
- (2) Encourager les enseignants-es ou les éducateurs-trices ainsi que les élèves à se concentrer sur des concepts généraux et sur la manière de les appliquer au contexte local, en prenant en considération les besoins et intérêts de leur propre communauté.

- (3) Prendre en considération le niveau de développement de l'apprenant, la lisibilité des textes et la portée et l'enchaînement des concepts éducatifs tout en facilitant les processus d'apprentissage<sup>7</sup>.
- (4) Permettre une différenciation des contenus et des modes de présentation afin de tenir compte des différents besoins et aptitudes des apprenants-es, et de la diversité de leurs styles d'apprentissage, langues, contextes culturels et intérêts.
- (5) Fournir aux apprenants-es de nombreuses occasions de tirer parti de l'actualité, de nouvelles découvertes et de leurs propres expériences<sup>8</sup> comme moyens décisifs pour réaliser leurs objectifs éducatifs et renforcer leurs capacités de poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie, et les assister dans cette démarche.
- (6) Évoquer des pratiques d'enseignement et d'apprentissage centrées sur l'apprenant, participatives et axées sur l'action, qui favorisent la créativité, encouragent les apprenants-es à exercer leur esprit critique et entraînent des capacités de réflexion supérieures dans toutes les matières.
- (7) Inclure des propositions sur la manière de montrer les liens qui existent entre les différentes matières, d'identifier des thèmes transversaux et d'intégrer d'autres ressources pédagogiques<sup>9</sup> dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.
- (8) Être révisés et actualisés fréquemment afin de tenir compte de l'évolution des contextes aux niveaux local, national, régional et international.

## **PRINCIPE 2 : PROMOUVOIR LES VALEURS, LES ATTITUDES ET LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE**

### ***Afin de devenir des outils plus efficaces pour apprendre à vivre ensemble, les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage doivent :***

- (1) Promouvoir les valeurs, compétences et attitudes qui favorisent une paix durable en développant l'équité, le respect mutuel, l'égalité et la vie en harmonie avec l'environnement.
- (2) Intégrer de manière systématique et constructive l'apprentissage de groupe et d'autres activités de consolidation de la paix dans l'enseignement et l'apprentissage à travers l'ensemble du programme.
- (3) Donner une représentation réaliste, juste et respectueuse des différents groupes sociaux, culturels et religieux, en particulier de ceux qui sont systématiquement sous-représentés, mal représentés ou stéréotypés dans les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage, en particulier les filles et les femmes, les personnes handicapées et les membres de minorités marginalisées<sup>10</sup>.
- (4) S'inspirer d'exemples positifs donnés par divers groupes sociaux, ethniques et culturels qui réussissent (et ont réussi) à vivre ensemble de manière harmonieuse et de façon mutuellement bénéfique<sup>11</sup>.
- (5) Mettre l'accent sur les valeurs culturelles, sociales et religieuses<sup>12</sup> qui favorisent une coexistence pacifique, et éviter d'insister sur les différences qui pourraient entraîner des tensions et le renforcement des stéréotypes négatifs.

7 Cela commence par motiver les élèves, acquérir de nouvelles informations, renforcer les concepts, les appliquer dans la vie de tous les jours, et évaluer les progrès vers les objectifs d'apprentissage.

8 Par exemple, en ajoutant aux manuels classiques des supports élaborés localement par les enseignants-es ou les éducateurs-trices avec la participation des apprenants-es, et qui sont conçus pour répondre plus précisément à la situation, aux besoins et aux aspirations de l'ensemble des apprenants-es.

9 Y compris les médias électroniques et les ressources éducatives libres (REL).

10 Notamment les minorités ethniques et raciales, les populations autochtones, les communautés nomades, les populations Roms et d'autres groupes marginalisés sur le plan social et/ou économique.

11 Sans oublier de prêter dûment attention aux causes, récits et issues du conflit (passé et présent).

12 Telles que la solidarité sociale, la bienveillance, l'honnêteté, la coopération, le sacrifice, le respect des droits, des croyances et de l'identité culturelle d'autrui.

- (6) Proposer des solutions pour gérer les discussions et résoudre les conflits en cas de questions litigieuses<sup>13</sup> risquant de susciter la colère, l'envie ou la haine au sein de la classe et de la communauté.
- (7) Inclure ou proposer des moyens d'incorporer les pédagogies et les arts locaux et traditionnels (tels que le récit oral, le jeu, la musique et le théâtre) de manière à faciliter les débats de fond conduisant à l'acquisition des valeurs, compétences et attitudes nécessaires pour apprendre à vivre ensemble.
- (8) Contribuer à la compréhension par les apprenants-es de la construction de l'identité personnelle et culturelle comme étant fluide, en évolution constante, dépendante du contexte et multiple, afin de les sensibiliser à la manière de placer dans une perspective plus large les problèmes ou conflits dans leur vie quotidienne.

**PRINCIPE 3 : PERMETTRE AUX APPRENANTS-ES DE PENSER ET DE CONSTRUIRE LA PAIX AU NIVEAU INTERNATIONAL**

***Afin de promouvoir l'édification de la paix au niveau international, les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage doivent :***

- (1) Améliorer la connaissance et la prise en considération des accords et engagements internationaux<sup>14</sup> en faveur des droits de l'homme<sup>15</sup>, de l'égalité des sexes, de la diversité culturelle et de la protection de l'environnement.
- (2) Encourager le respect de la diversité et la compréhension des contributions faites par les différentes civilisations et cultures<sup>16</sup> à l'humanité en présentant des éléments de cultures et nations très variées de façon à mettre en avant les différences sociales et culturelles, à favoriser une vision positive de « l'autre » et à encourager le dialogue interculturel.
- (3) Permettre aux apprenants-es d'acquérir une compréhension critique des grands concepts de l'identité humaine (tels que les concepts de « clan », « tribu », « province », « nation »<sup>17</sup>, « race », « appartenance ethnique » et « communauté ») dans un monde de plus en plus globalisé.
- (4) Accroître la conscience et la réflexion historiques des apprenants-es pour qu'ils puissent prendre en considération, remettre en question et évaluer différents récits et points de vue historiques sur des questions et des événements mondiaux.
- (5) Encourager la compréhension internationale en plaçant les perspectives locales et nationales dans le contexte mondial plus vaste ; par exemple, en présentant plusieurs points de vue sur un fait ou un événement, ainsi que des exemples de la manière dont le pays et la culture d'une personne sont vus par une autre personne<sup>18</sup>.
- (6) Encourager l'enseignement des religions fondé sur une approche comparative, en mettant l'accent sur l'interaction et les liens étroits qui existent entre les traditions religieuses et philosophiques du monde à travers les époques et les lieux.

13 Utiliser, par exemple, des outils tels que la « feuille de route pour la diversité », les représentations théâtrales et les dessins ou photographies pour présenter des sujets controversés.


14 Voir la Section II du document, « le cadre normatif » (p. 6-7) pour consulter la liste de ces accords et engagements.

15 Y compris les droits des femmes, des enfants, des populations autochtones, des minorités et des personnes handicapées.

16 Notamment les contributions des savants et inventeurs de l'Islam aux civilisations occidentales, le savoir traditionnel des populations autochtones en matière de protection et de durabilité de l'environnement, ou les inventions scientifiques en Chine, telles que le papier, la brouette ou la boussole.

17 Par exemple, en évitant l'utilisation de cartes qui donnent l'impression que les frontières, les territoires ethniques ou autres sont figés.

18 Par exemple, du point de vue de pays voisins, d'ennemis traditionnels ou de pays rivaux, de diasporas et de la communauté internationale.

- 
- (7) Intégrer des projets d'activités visant à étudier les causes et conséquences de conflits ou de guerres de manière à promouvoir les attitudes et les compétences nécessaires pour empêcher les conflits et édifier la paix et la citoyenneté mondiale dans le contexte scolaire et non-scolaire<sup>19</sup>.
  - (8) Fournir aux enseignants-es et aux éducateurs-trices des outils permettant de développer les capacités des apprenants-es en matière de recherche, de réflexion critique, d'innovation, de maîtrise des médias, de créativité et d'utilisation des technologies, pour qu'ils soient en mesure de faire face efficacement aux effets de la mondialisation sur leur vie quotidienne.

---

<sup>19</sup> Par exemple, prendre part à des projets d'histoire basés sur l'échange avec des groupes d'immigrants récemment arrivés, participer à des activités de partenariat et à des concours avec des écoles éloignées, et lancer des débats sur les stéréotypes ethniques présents dans les médias.



## IV. Autres considérations

Outre leur travail de rédaction des vingt-quatre Principes directeurs, ultérieurement révisés par un groupe d'experts élargi, les participants de l'atelier de Doha (2008) ont formulé les observations ci-après. Fondés sur leur consensus selon lequel les manuels scolaires et autres supports ne sont qu'un ingrédient des processus et systèmes d'apprentissage efficaces, ces éléments doivent aussi être pris en considération pour orienter les politiques régionales, nationales et locales concernant l'élaboration, la diffusion et l'utilisation.

### A. Aspects à prendre en considération pour promouvoir une utilisation efficace des manuels scolaires et des ressources d'apprentissage

- (1) La formation (des enseignants-es et des éducateurs-trices) sur le rôle de ces ressources dans le processus d'enseignement-apprentissage.
- (2) La diffusion directe d'informations aux utilisateurs de ressources éducatives libres donnant des orientations et des suggestions sur l'utilisation efficace de ces ressources en tant qu'outils d'apprentissage.
- (3) La disponibilité d'échantillons pour l'évaluation et la sélection, ainsi que de moyens d'accéder à une gamme complète de matériels bien avant la date d'adoption.
- (4) Dans le cadre d'une formation professionnelle continue, le renforcement des compétences des enseignants-es et des éducateurs-trices, notamment par le partage de bonnes pratiques par le biais de blogs et de sites de réseaux sociaux, pour leur permettre d'exploiter au maximum les ressources disponibles.
- (5) Les possibilités pour les enseignants-es, les apprenants-es et les communautés de contribuer à l'évaluation des matériels existants, ainsi qu'aux processus d'amélioration des manuels scolaires.
- (6) L'élaboration fondée sur la recherche, et validée par celle-ci, de ressources d'apprentissage pour lesquelles les enseignants-es et les éducateurs-trices reçoivent un soutien afin de les expérimenter et de donner leur avis à leur sujet.
- (7) La production des matériels d'apprentissage et de lecture<sup>20</sup>, et une large diffusion par le biais de nouvelles technologies qui, si elles sont utilisées avec précaution et de manière appropriée, pourraient offrir de nombreux services, en particulier en ce qui concerne la citoyenneté mondiale et la réflexion critique.
- (8) Des outils (modèles) valables et pratiques pour l'évaluation de la qualité des manuels et des matériels d'apprentissage par les enseignants-es, les apprenants-es, les parents, les dirigeants et d'autres membres d'une communauté d'apprentissage.
- (9) La création de « laboratoires » indépendants de mise au point de médias d'apprentissage au sein des établissements d'enseignement servant à analyser, expérimenter et évaluer de nouveaux manuels scolaires et autres ressources d'apprentissage.

---

20 Par exemple, par le biais du site OpenCourseWare du Massachusetts Institute of Technology [www.ocw.mit.edu](http://www.ocw.mit.edu) ou de la bibliothèque internationale multilingue pour les enfants disponible à l'adresse suivante [www.en.childrenslibrary.org](http://www.en.childrenslibrary.org).

## B. Aspects à prendre en considération lors de la production, de la sélection et de la distribution équitable des manuels scolaires et des ressources d'apprentissage

- (1) Lors de l'élaboration et de l'adoption de nouveaux matériels, le lien clairement établi avec les principes, les objectifs, le contenu, la méthodologie et l'évaluation du programme d'enseignement.
- (2) La disponibilité de l'ensemble des ressources dans une ou des langues compréhensibles par les apprenants-es.
- (3) La production d'un nombre suffisant de ressources utilisant le braille et des modes, moyens et formats alternatifs et améliorés de communication répondant aux besoins des apprenants-es handicapés.
- (4) L'adéquation et la qualité de la présentation, de la police, des illustrations et des graphiques, l'équilibre entre les parties visuelles et le texte adapté au niveau visé.
- (5) Le temps consacré au cours en rapport avec la quantité et la qualité.
- (6) Le fait d'éviter la redondance et la répétition ; la liberté et la créativité laissées aux apprenants-es et aux enseignants-es ou éducateurs-trices.
- (7) Pour les médias imprimés, la qualité des opérations de prépresse et d'impression.
- (8) Pour les médias électroniques, la qualité des modes de communication non imprimés (audio, graphisme, vidéo, animation).
- (9) Pour les ressources en ligne, la facilité d'accès et de navigation.
- (10) La production et la distribution selon des modalités qui garantissent un coût peu élevé, et donc un accès généralisé à travers l'ensemble de la société, au sein des pays et entre eux.

## C. Aspects à prendre en considération pour les activités de renforcement des capacités

- (1) Le renforcement des capacités des producteurs de manuels scolaires afin qu'ils créent des matériels inclusifs améliorant l'apprentissage, promouvant les valeurs, les attitudes et les compétences nécessaires pour apprendre à vivre ensemble, et permettant aux apprenants-es de penser et de construire la paix au niveau international.
- (2) Le soutien apporté à la formation des équipes chargées de l'élaboration et de l'évaluation, qui sont composées de spécialistes des programmes et des méthodes d'apprentissage, d'experts des contenus (par exemple, des philosophes, des historiens, des linguistes, etc.), de développeurs multimédias et Web, de chercheurs, d'illustrateurs, de graphistes, de rédacteurs, d'enseignants-es et d'apprenants-es.
- (3) La mise en place de formations techniques destinées aux enseignants-es et aux éducateurs-trices pour adultes aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de ressources éducatives libres, de médias électroniques et de matériels supplémentaires produits localement et de qualité, afin d'accroître l'apprentissage différencié et de renforcer un développement des compétences selon les niveaux.

# Appendice A : Plan d'action recommandé

## Contexte

Le plan d'action concernant la diffusion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Principes directeurs présenté ci-après est basé sur le projet initial produit par le groupe d'experts internationaux réunis au Caire (juin 2009). Dans sa forme actuelle, le plan d'action révisé et actualisé tient compte, par ailleurs, des observations formulées lors de la réunion d'orientation tenue à Paris en septembre 2012, dans le cadre du lancement d'une nouvelle initiative sur les programmes d'enseignement et les manuels scolaires financée par le Royaume d'Arabie saoudite<sup>21</sup>.

## Composantes

Les trois premières parties du plan d'action recommandé fournissent des recommandations pratiques pour : (i) la diffusion, (ii) la mise en œuvre, et (iii) le suivi et l'actualisation des Principes directeurs. La dernière section formule des propositions pour une orientation future et des adaptations régionales, respectivement.

### 1. DIFFUSION

Les Principes directeurs devraient d'abord être traduits de l'anglais vers le français et l'arabe pour pouvoir être diffusés et utilisés immédiatement en Europe, en Amérique du Nord, dans les États arabes et en Afrique subsaharienne. À l'avenir, leur diffusion devrait s'étendre à toutes les régions, la priorité revenant aux zones touchées par des conflits ou qui en sortent. Après leur traduction initiale en français et en arabe, les Principes directeurs devraient aussi être mis à disposition dans les trois autres langues officielles des Nations Unies (le chinois, l'espagnol et le russe), puis dans les langues supplémentaires des régions et sous-régions où leur utilisation est prévue et où les commissions nationales pour l'UNESCO et les ministères de l'éducation ont fait part de leur intérêt.

Toutes les traductions devraient être mises à disposition sous forme imprimée et en format téléchargeable en ligne par le biais d'UNESDOC. Le tirage (c'est-à-dire le nombre d'exemplaires imprimés) doit être décidé en coordination avec les bureaux régionaux et les unités hors Siège de l'UNESCO. Le Siège de l'Organisation enverra le plan standard convenu des *Principes directeurs* à l'ensemble des autres institutions et groupes régionaux.

Aux niveaux régional, sous-régional et national, les destinataires des Principes directeurs publiés devraient inclure :

---

21 Le projet UNESCO-Arabie saoudite visant à élaborer un instrument complet pour la révision et l'adaptation des programmes et manuels scolaires et des matériels d'apprentissage afin d'éliminer les stéréotypes culturels, religieux ou à caractère sexiste, dont fait partie le présent document.

- les autorités publiques (responsables de l'élaboration des politiques, ministères de l'éducation, centres chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement et des manuels scolaires) ;
- les instituts de recherche universitaire, les associations et réseaux de professionnels ;
- les instituts de formation des enseignants-es et les éducateurs-trices des enseignants-es (avant emploi et en cours d'emploi) ;
- les producteurs (éditeurs, auteurs, rédacteurs, maquettistes) ;
- les associations non gouvernementales qui produisent et utilisent des ressources d'apprentissage ;
- les concepteurs de médias éducatifs (y compris les concepteurs de ressources d'enseignement à distance et de REL) ;
- les associations de parents (lorsqu'elles existent et peuvent être contactées).

La présentation et la diffusion des Principes directeurs (et de l'ensemble de l'Instrument) devrait faire l'objet d'une importante publicité, tant au niveau mondial que local, par le biais de communiqués de presse, d'annonces en ligne et d'autres voies disponibles telles que les conférences et les salons du livre. À cet égard, l'UNESCO, l'ISESCO, l'ALECSO, ainsi que des partenaires clés (GEI, IARTEM, ADEA), devraient être invités à jouer le rôle d'instruments de diffusion en mobilisant leurs réseaux internationaux.

En outre, les membres du groupe d'experts de chaque région ont un rôle essentiel à jouer dans la progression du processus en créant des réseaux lorsqu'il n'y en a pas. Par exemple, les réseaux existants pourraient être élargis pour atteindre un groupe plus important d'utilisateurs potentiels, ou des sous-groupes pourraient être établis, en cas de besoin et si cela est possible.

Après leur diffusion initiale en anglais, arabe et français, l'impression des Principes directeurs devrait être effectuée au niveau local lorsque les capacités nécessaires existent. Les institutions locales chargées de l'impression devraient être également en charge du stockage, en coordination avec les bureaux régionaux et les unités hors Siège de l'UNESCO. Des stratégies de diffusion et de financement spécifiques seront mises au point en coordination avec le dispositif des bureaux hors Siège et leurs partenaires locaux.

## 2. MISE EN ŒUVRE

Il ne devrait y avoir qu'une seule version en vigueur de la publication *Manuels scolaires et ressources d'apprentissage : Principes directeurs à l'intention des concepteurs et des utilisateurs* ; cependant, des adaptations régionales, sous-régionales, nationales et locales peuvent et doivent être élaborées en coordination avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO. L'objectif est que ces adaptations servent de tremplin à la collecte et au partage de bonnes pratiques par le biais d'une plate-forme créée et gérée par l'Organisation<sup>22</sup>. Les exemples pourraient être rassemblés par groupes d'utilisateurs (par exemple les auteurs de manuels, les spécialistes des programmes, les producteurs de médias électroniques, les enseignants-es et les groupes de parents), l'utilisation de réseaux externes et internes étant essentielle pour la mise en œuvre, les groupes régionaux devront prévoir un budget pour de telles activités. Une stratégie de mise en œuvre budgétisée devrait être proposée par l'UNESCO à l'appui du travail en réseau aux niveaux régional et national, tant en ligne qu'en face-à-face ; par exemple, dans le cadre des réunions régionales d'experts, de blogs, et/ou de discussions de groupe en ligne.

22 L'actualisation des plates-formes et le développement des canaux de communication pour l'accès aux conclusions des travaux de recherche, aux ressources, aux bonnes pratiques et aux solutions innovantes figurent parmi les modes d'action proposés dans le document d'orientation révisé de l'UNESCO sur les manuels scolaires, *Learning Across Boundaries* (2013), p. 25.

### 3. SUIVI ET ACTUALISATION

Le suivi constitue une partie essentielle du processus de mise en œuvre et devrait être divisé en deux volets stratégiques, à savoir (i) un suivi interne et (ii) des activités de recherche. L'objectif du suivi interne est d'évaluer de façon continue le processus de diffusion et de mise en œuvre (évaluation des moyens déployés). Le but du projet de recherche est, à l'inverse, de mesurer l'impact des Principes directeurs après leur mise en œuvre, par rapport aux indicateurs définis préalablement.

Dans le cadre du suivi interne, des données devraient être collectées par les groupes d'experts régionaux sur les actions entreprises, les résultats de la diffusion et les réactions des bénéficiaires. À cette fin, nous proposons que l'UNESCO et l'ISESCO, en collaboration avec le GEI, l'ARTEM et l'ADEA, élaborent un projet de modèle de suivi interne (IMT) qui sera communiqué par voie électronique (en anglais, en arabe et en français) après la diffusion initiale des Principes directeurs dans ces trois langues. Des rapports semestriels sur les activités, fondés sur ces données, devraient ensuite être produits, transmis au Siège de l'UNESCO, distribués aux cinq régions définies par l'UNESCO, et examinés lors des réunions de suivi du Groupe d'experts internationaux.

En outre, des travaux de recherche externes devraient être effectués régulièrement par un groupe international de recherche composé de chercheurs de chaque région dans lesquels les Principes directeurs sont utilisés. Le mandat central d'un tel groupe serait d'analyser les données collectées à partir des processus de mise en œuvre régionale, de définir des paramètres et des indicateurs pour la recherche, et d'examiner les futures révisions des Principes directeurs conformément à l'évolution de la situation et aux innovations techniques. Au fil du temps, ces chercheurs pourraient être chargés d'élaborer de nouveaux projets de recherche et de nouveaux outils pour la collecte, l'analyse et la communication des résultats. Il a été suggéré que les principaux membres de ce groupe pourraient chercher à mobiliser des financements conjoints pour cette activité au titre du Programme de participation de l'UNESCO par le biais de leur commission nationale pour l'Organisation.

### 4. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET PLANIFICATION

L'établissement de rapports et la planification donnant lieu à une mise à jour ou à l'élargissement des Principes directeurs sont essentiels pour maintenir la pertinence et l'actualité de ces derniers, alors que les nouvelles priorités, les engagements, les besoins et les technologies continuent d'évoluer dans le domaine de l'éducation. Les rapports de suivi interne et ceux de recherche externe devront être soumis au Groupe d'experts internationaux, qui entreprendra de formuler de nouvelles recommandations à l'UNESCO à cet égard. Suite à la diffusion initiale des Principes directeurs, les réunions du Groupe devront porter sur l'impact, notamment sur le degré d'utilisation des Principes directeurs, et sur la façon dont les utilisateurs en ont tenu compte. En outre, le Groupe sera chargé d'élaborer des moyens d'évaluer et d'améliorer leur efficacité et leur efficience, en particulier pour ce qui est de leur influence sur l'enseignement et l'apprentissage.

### 5. RESSOURCES LIBRES EN LIGNE

Il est recommandé d'élaborer des ressources libres en ligne sous la coordination de l'UNESCO pour accompagner la version en ligne des Principes directeurs. Le principal objectif serait de faciliter la participation active des trois principaux groupes d'utilisateurs : les auteurs, les enseignants-es et les éditeurs. Ces ressources fourniraient des informations, des liens vers de nouvelles publications, des bonnes pratiques, des podcasts, des conférences, etc. et permettraient d'échanger des idées, des activités et des exemples de bonnes pratiques afin d'aider les utilisateurs de tous niveaux à appliquer les Principes directeurs et à contribuer à leur amélioration constante en fonction de l'évolution de la situation et des innovations technologiques.

## Appendice B : Déclarations, conventions et recommandations internationales concernant les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, plusieurs déclarations, conventions et recommandations ont fait des références directes ou indirectes aux manuels scolaires et aux ressources d'apprentissage. En proclamant que l'éducation devrait « favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux », la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948) invite indirectement les auteurs de manuels scolaires et de ressources d'apprentissage à veiller à ce que leurs produits jouent un rôle central dans « le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix » (article 26.2). Les références successives aux matériels d'apprentissage intégrées dans des instruments tels que la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1981), la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (1990) et la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* (2006) concernent tant la qualité que l'accès. Dans l'ensemble, ces pierres angulaires du cadre normatif définissent le droit des apprenants-es à bénéficier de médias d'apprentissage accessibles et culturellement adaptés, sous un format imprimé et non imprimé, qui encouragent la diversité et ne véhiculent aucun stéréotype et aucune forme de discrimination. En tant que tels, ces instruments ont servi à inspirer et à guider les initiatives passées et présentes de l'UNESCO concernant les recherches sur les manuels scolaires, leur analyse et leur révision.

En outre, la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* (1990) et le *Cadre d'action de Dakar* (2000) ont joué un rôle essentiel dans la définition des activités de l'UNESCO s'agissant de l'approvisionnement en manuels scolaires et de ressources d'apprentissage de qualité, en appui aux objectifs de l'Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, les stratégies mondiales et régionales présentées à Dakar pour la réalisation de l'objectif #6 de l'EPT, qui concerne la qualité<sup>23</sup>, font souvent référence à la nécessité de fournir de nombreux manuels scolaires et supports pédagogiques abordables, qui répondent aux besoins des apprenants-es et soient une source d'enrichissement personnel.

---

23 « Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante. »

Année d'adoption	Sections concernant les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage
1948	<p><b>Déclaration universelle des droits de l'homme</b></p> <p>(Article 26.2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.</p>
1974	<p><b>Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales</b></p> <p>38 (a) Il conviendrait d'utiliser d'une façon appropriée et constructive toute la gamme de moyens et d'instruments disponibles, du livre de classe à la télévision, ainsi que de la nouvelle technologie de l'éducation.</p> <p>39 Les États membres devraient favoriser l'adoption des mesures appropriées pour que les matériels d'éducation, et particulièrement les manuels, ne contiennent pas d'éléments propres à susciter l'incompréhension, la méfiance, les réactions de racisme, le mépris ou la haine à l'égard d'autres groupes ou peuples. Ces matériels devraient fournir de larges connaissances de base qui aident les enseignés à discerner dans les informations et les idées diffusées par les moyens de grande information celles qui paraissent aller à l'encontre des buts de la présente recommandation.</p>
1981	<p><b>Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</b></p> <p>Article 10 (c) L'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement en encourageant l'éducation mixte et d'autres types d'éducation qui aideront à réaliser cet objectif et, en particulier, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques.</p>
1990	<p><b>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</b></p> <p>(Article 28.3) Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. À cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.</p>
1992	<p><b>Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques</b></p> <p>(Article 4.3) Les États devraient prendre des mesures appropriées pour que, dans la mesure du possible, les personnes appartenant à des minorités aient la possibilité d'apprendre leur langue maternelle ou de recevoir une instruction dans leur langue maternelle.</p> <p>(Article 4.4) Les États devraient, le cas échéant, prendre des mesures dans le domaine de l'éducation afin d'encourager la connaissance de l'histoire, des traditions, de la langue et de la culture des minorités qui vivent sur leurs territoires. Les personnes appartenant à des minorités devraient avoir la possibilité d'apprendre à connaître la société dans son ensemble.</p>

Année d'adoption	Sections concernant les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage
2005	<p><b>Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</b></p> <p>Article 12 – Promotion de la coopération internationale</p> <p>Les Parties s'emploient à renforcer leur coopération bilatérale, régionale et internationale afin de créer des conditions propices à la promotion de la diversité des expressions culturelles, [...] en vue notamment de :</p> <p>(12.d) promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies et encourager les partenariats afin de renforcer le partage de l'information et la compréhension culturelle, et de favoriser la diversité des expressions culturelles.</p>
2006	<p><b>Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées</b></p> <p>(Article 24.3) Les États parties donnent aux personnes handicapées la possibilité d'acquérir les compétences pratiques et sociales nécessaires de façon à faciliter leur pleine et égale participation au système d'enseignement et à la vie de la communauté. À cette fin, les États parties prennent des mesures appropriées, notamment :</p> <p>(3.a) Facilitent l'apprentissage du braille, de l'écriture adaptée et des modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative, le développement des capacités d'orientation et de la mobilité, ainsi que le soutien par les pairs et le mentorat.</p>
2007	<p><b>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</b></p> <p>(Article 14.1) Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage.</p>



## Appendice C : Glossaire

<b>Capital culturel</b>	Connaissances scientifiques, économiques et culturelles accumulées par une société et ayant une valeur tant interne qu'externe.
<b>Développement durable</b>	Modèle de développement axé sur la préservation de l'environnement naturel et sur une utilisation éclairée des ressources au profit des générations présentes et futures.
<b>Dialogue euro-arabe</b>	Initiative lancée en 2001 par les Commissions nationales tunisienne et allemande pour l'UNESCO dans le but de promouvoir les principes relatifs au fait d'apprendre à vivre ensemble dans le monde actuel présentant de nombreux défis.
<b>Diversité culturelle</b>	Renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. (Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.)
<b>Égalité des sexes</b>	Égalité des chances entre les hommes et les femmes s'agissant de la pleine réalisation de leurs droits humains et égalité de participation dans toutes les sphères de la vie publique et privée.
<b>Évaluation</b>	Mesure de l'efficacité globale d'un programme ou d'une activité d'apprentissage par rapport aux buts et objectifs visés.
<b>Inclusion</b>	Politique éducative fondée sur le droit de tous les apprenants-es à recevoir une éducation de qualité qui réponde aux besoins d'apprentissage fondamentaux et soit une source d'enrichissement personnel.
<b>Interactif</b>	Qualité des méthodes, matériels et ressources pédagogiques qui invitent à participer activement et facilitent un apprentissage constructif.
<b>Manuel scolaire</b>	Ressource pédagogique réunissant de manière systématique le contenu d'apprentissage correspondant à une matière et à un niveau précis à l'appui d'un programme d'enseignement. Les manuels scolaires traditionnels sont imprimés, reliés et distribués en tant que ressources principales pour l'enseignement et l'apprentissage dans la majorité des systèmes éducatifs du monde.
<b>Matériels éducatifs</b>	Souvent utilisé comme synonyme de « matériels d'apprentissage » et de « ressources d'apprentissage » ; toutefois, renvoie plus précisément aux documents imprimés (cahiers d'exercices, affiches, supports visuels, etc.) utilisés en complément des manuels scolaires traditionnels.

<b>Médias d'apprentissage</b>	Tout type de médias ou de ressources (y compris les nouveaux médias et les médias sociaux) utilisé comme moyen de faciliter l'apprentissage, soit par un accès individuel, soit à l'appui d'un programme d'enseignement.
<b>Médias éducatifs</b>	Terme général désignant tous les types de médias, imprimés et non imprimés, utilisés pour favoriser l'apprentissage dans tous les contextes. Voir « ressources d'apprentissage ».
<b>Programme d'enseignement</b>	Formulation systématique et intentionnelle des connaissances, compétences, valeurs et attitudes dans le contexte d'expériences et de possibilités d'apprentissage formel et non formel (BIE UNESCO).
<b>Ressources d'apprentissage</b>	Toute forme de support spécialement conçue pour faciliter l'apprentissage, notamment les documents textuels, les objets, les maquettes, les médias électroniques et les matériels de lecture complémentaires.
<b>Ressources éducatives libres</b>	Possibilités d'enseignement et d'apprentissage disponibles gratuitement en ligne pour que tout le monde puisse les utiliser. Les REL comprennent des médias numériques, des jeux, des simulations, des activités à faire en classe et des manuels scolaires téléchargeables.
<b>Suivi</b>	Suivi de l'état d'avancement fondé sur des données factuelles et visant à permettre aux responsables de la mise en œuvre de prendre des décisions éclairées et de planifier les étapes suivantes.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Programme international  
Abdullah Bin Abdulaziz  
pour la culture de la paix  
et le dialogue